

CHAUCHÉ *le mag'*

*Le futur Quartier Séniors :
Le Jardin des Antoinette*





p3

Edito DU MAIRE
CHRISTIAN MERLET

p4

Le conseil municipal

p6

L'équipe municipale

p7

Civisme

p8

Finances ■ Administration générale

p10

Affaires sociales ENFANCE ■ JEUNESSE ■ FAMILLE
TOURISME ■ CULTURE

p12

Bâtiments ■ Relations avec les associations

p14

Urbanisme ■ Agriculture ■ Économie

p18

Voirie ■ Réseaux concessionnaires

p19

Environnement

p21

Communication ■ Festivités

p22

Infos pratiques

p26

Démarches administratives

2

3

Chers amis Chauchéens, Chauchéennes,

L'année 2022 s'annonce avec son lot d'incertitudes et de nouveaux défis à relever ensemble : allons-nous enfin sortir de cette COVID ? Qui sera notre nouveau/elle Président/e ? Quelle majorité sortira des élections législatives qui s'ensuivront ? Plus globalement, quelle vie choisissons-nous pour tenir compte du changement climatique ?

Une nouvelle année c'est une nouvelle donne, la possibilité de faire différemment, de faire mieux. Voyons en 2022 une opportunité à saisir pour aller dans ce sens.

La COVID 19 est toujours là, mais contrairement à nos aïeux qui ont connu l'épidémie de grippe espagnole dans les années 1920 et plus récemment en 1969, l'évolution de la science nous a permis d'avoir rapidement des vaccins efficaces. Certes, nous n'en sommes pas encore sortis, et peut-être serons nous obligés de cohabiter avec ce virus, mais les progrès de la médecine et les nouveaux traitements nous permettront de mieux l'affronter. En attendant, face à la COVID, la prudence est de mise : protégeons-nous, protégeons les autres.

Le changement climatique est à l'œuvre. Tous les phénomènes récents : sécheresses, incendies, inondations, glissements de terrains, montée des eaux le montrent... Les enjeux sont importants pour notre santé, notre cadre de vie. Nul doute que nous devons modifier nos comportements et être plus résilients pour faire face à ces changements. Comment pouvons-nous agir concrètement, chacun à notre niveau, pour contribuer aux transitions climatiques, énergétiques et écologiques ?

Ensemble, il nous faut imaginer et construire notre avenir. Les idées et les projets ne manquent pas sur notre commune qui est en plein développement.

Nous verrons en 2022 la fin de la construction du restaurant scolaire dont l'ouverture est prévue début mai. Les enfants découvriront alors un lieu calme, lumineux, spacieux pour déjeuner le midi. Les personnes du service restauration auront, elles aussi, des conditions de travail nettement améliorées.

Ensuite, viendront les aménagements autour de la Mairie. Ceux-ci débiteront par l'accès des enfants au restaurant puis s'en suivra le reste du parking.

Cette année 2022 verra également le démarrage des travaux du quartier « Le Jardin des Antoinette », rue des 3 Fontaines, ainsi que ceux de sécurisation rue de La Petite Maine, route de Saint Fulgent.

Le pont de Fruchet, comme vous le savez, n'est pas reconstruit. Les premières études qui portaient sur un édifice capable d'être emprunté par des engins jusqu'à 5 tonnes évaluaient un coût de travaux à 185 000 €. Nous avons pensé qu'il n'était pas raisonnable d'engager une telle somme et nous réfléchissons à une alternative moins onéreuse. En attendant la fin des études, et la construction d'une nouvelle infrastructure, je vous rappelle que le franchissement de la Petite Maine est interdit pour des raisons de sécurité.

L'atelier communal date, dans sa version actuelle, du début des années 80. Les conditions d'accueil des agents des services techniques ne sont plus adaptées : un seul vestiaire, une seule douche, une seule toilette, pas d'espace informatique, pas de lieu pour déjeuner, des locaux sombres et mal isolés, un réel manque d'espaces pour les différents matériels et matériaux, ... Nous avons engagé une étude afin de redéfinir les besoins du pôle technique avec l'objectif d'un début de travaux en 2023.

Nous avons entamé des démarches pour acquérir du foncier :

- Le lotissement « le Hameau des Prés » étant quasi complet, il est indispensable de répondre aux besoins de logements sur notre commune afin de créer de nouvelles zones d'habitations,

- Nous projetons également d'acquérir du foncier en centre bourg pour faire évoluer nos commerces de proximité et pour les y maintenir.

La communauté de communes va entamer les travaux de rénovation du presbytère à partir de mars 2022. Quatre logements sociaux y verront le jour, deux au niveau de la place de l'église plutôt destinés aux personnes âgées, et deux à l'étage. Enfin, deux ateliers seront aménagés dans le rez-de-chaussée bas pour L'Outil en Main.

Nos artisans, entrepreneurs ont plutôt bien résisté à la COVID, la reprise est synonyme pour eux d'une activité élevée avec des difficultés de recrutement pour faire face à la charge de travail et des difficultés d'approvisionnement des matériels et matériaux pour ces travaux.

Nos commerces sont précieux. Ils ont subi plus sévèrement la pandémie, nous ne devons pas les oublier, ils sont un des maillons essentiels pour la vie de notre centre bourg. Consomons local !

Les médecins aussi nous sont indispensables. Avec l'arrivée de deux jeunes médecins courant 2021, la communauté de communes avait construit un second cabinet et rénové l'ancien afin de leur offrir des locaux rafraîchis, accueillants, avec des loyers raisonnables incluant une prise en charge de l'assistance informatique, du secrétariat et du ménage. Malheureusement, ils nous ont quitté trop rapidement... De nombreux patients se sont retrouvés sans médecin traitant. Cependant, il y a de bonnes raisons d'être optimiste, plusieurs médecins ont pris contact avec la communauté de communes, des installations devraient se concrétiser dès janvier.

Enfin, j'aurais un mot pour nos associations qui sont mises à rude épreuve par la COVID, leurs manifestations sont bridées, compliquées. Comment exister sans ces rassemblements qui animent notre commune. La vie du bénévolat est bien fade sans la construction, la réalisation des projets. Elles ont aussi besoin de nous, notre participation est LA récompense de leur investissement, faites leur bon accueil quand ils vous sollicitent.

Pour réussir ces différents challenges en 2022, l'ensemble du conseil municipal est à votre écoute. De nombreux projets restent à construire durant notre mandat. Pour les réaliser et les faire vivre, nous comptons sur vous, Chauchéens et Chauchéennes. En effet, ce que nous ferons bien, ou mieux, nous le ferons avec vous.

Je terminerai sur la « Panthéonisation » de Joséphine BAKER. Son parcours est fascinant ! Née aux États-Unis, (pays ségrégationniste à l'époque), elle est accueillie en France où elle a su s'intégrer malgré sa couleur de peau et dépasser les difficultés rencontrées. Sa carrière dans le music-hall a été extraordinaire, son engagement dans la résistance lors de la Seconde guerre mondiale et sa lutte contre les discriminations sont exemplaires. La star qui est entrée au Panthéon à Paris le 30 novembre dernier a joué des rôles aussi fous que passionnants. La vie privée de cette maman et la concrétisation de son rêve : réunir et adopter douze enfants des quatre coins de la planète, les élever ensemble et finalement, montrer, comme elle disait à l'époque, à la face du monde que lorsqu'on élève des enfants, il y a de la solidarité qui va se créer.

À l'aube de cette nouvelle année, élus et agents municipaux s'associent à moi pour vous souhaiter une belle année 2022. S'il me fallait formuler un vœu, je l'emprunterai à ce proverbe africain : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. » À l'image de Joséphine Baker, notre cap est de nous rassembler pour être plus fort, et de privilégier ce qui nous unit. Prenez soin de vous, prenez soin de votre entourage.

Christian MERLET, Maire.



Présentation des élus

MAIRE
CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE



Christian Merlet
64 ans
Retraité

1^{ER} ADJOINTE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE



Myriam Baron
54 ans
Avicultrice

2^È ADJOINT
CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE



Alain Bonnaud
58 ans
Technicien



Guillaume Duhaill
49 ans
Avocat



Elise Cailion
39 ans
Comptable



Ghislain Fauchard
42 ans
Professeur d'anglais



Lydie Frouin
41 ans
Comptable conseil



Bertrand Fournier
41 ans
Resp. commercial



Céline Goudeau
39 ans
Infirmière coordinatrice

3^È ADJOINTE



Martine Lucas
60 ans
Artisan coiffeur

4^È ADJOINT



Christopher Gris
34 ans
Plâtrier carreleur

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE



Marie-Claire Guilbault
64 ans
Retraîtée



Jean-Yves Jaunet
46 ans
Peintre en bâtiment



Annick Pérocheau
61 ans
Traductrice gérante



Michel Louineau
63 ans
Retraité



Aurora Puaud
30 ans
Infirmière

CONSEILLER DÉLÉGUÉ



Thierry Mignet
46 ans
Assistant de direction

Rôle du Maire

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
<ul style="list-style-type: none"> Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal Il est le chef de l'administration communale Il est chargé des pouvoirs de police Il prend des arrêtés municipaux Il représente la commune en justice 	<ul style="list-style-type: none"> Il est officier de l'état civil Il est officier de police judiciaire Il organise les élections (bureaux de vote, etc.) Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales Il est chargé du recensement citoyen Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

Rôle du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE + ÉLUS MUNICIPAUX

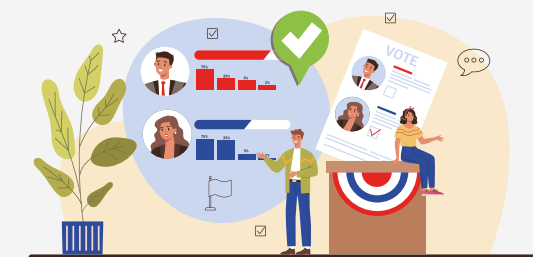
Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus tous les 6 ans au suffrage universel.

VOTE BUDGET COMMUNAL APPROUVE	FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMERCES L'ACTION SOCIALE	GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL VOIRIE BATIMENTS	DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS
CRÉE SUPPRIME SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	ENFANCE PERSONNES AGÉES		

Direction de l'information légale et administrative
via-public.fr | Paris 2019

Élections 2022

ÉLECTIONS	1 ^{ER} TOUR	2 ^È TOUR
PRÉSIDENTIELLES	10/04/2022	24/04/2022
LÉGISLATIVES	12/06/2022	19/06/2022



Inscriptions électorales

Il est possible de vous inscrire sur les listes électorales de 2 manières :

- En ligne sur service-public.fr où vous pouvez également vérifier votre situation électorale,
- À la mairie : formulaire à retirer avec copie de votre carte d'identité et justificatif de domicile.

Inscriptions possibles jusqu'au 04/03/2022.

Tout changement d'adresse sur la commune est à signaler à la mairie.

Les jeunes de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.

De nouvelles cartes d'électeurs vous seront délivrées quelques jours avant les élections.



Pôle administratif

Il est composé comme suit :

Christine MUSSEAU
Directrice Générale
des Services

Marie GAUTREAU
Assistante de Gestion
Administrative

Adélaïde BRETIN
Responsable
Pôle Administratif

Mathilde CHARRIER
Assistante de Gestion
Administrative



Pôle restaurant scolaire

Il est composé comme suit :

Adélaïde BRETIN
Responsable Pôle
Restaurant Scolaire

Marie-Noëlle LOUINEAU
Agent de service
et de surveillance,

Fabienne RABAUD
Référente
Restaurant Scolaire

départ au 31/01/2022
et remplacé
par **Nicole ALBERT**
jusqu'à la fin de l'année

Marie-Claire GILBERT
Agent de service
et de surveillance

Cécile ALAIN
Agent de service
et de surveillance

Geneviève HERMOUET
Remplaçante



Marie-Agnès HERBRETEAU
Agent de service
et de surveillance

Roselyne RAUTURIER
Agent de service
et de surveillance

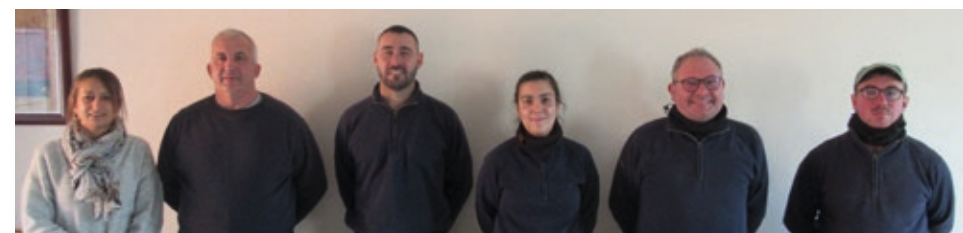
départ au 31/12/2021
et remplacé par
Sébastien DEKANDELAER

Nathalie CAUNEAU
Agent de service
et de surveillance

Pôle technique

Il est composé comme suit :

Sylvie AUVRAY
Responsable Pôle Technique



Fabien CAILLON
Responsable
Voirie-Espaces Verts

Roselyne RAUTURIER
Agent de nettoyage
(absente sur la photo)

Aimé GODARD
Agent affecté à la Voirie

Vincent SORIN
Responsable Bâtiments

Ophélie GUÉDON
Agent affecté aux Espaces Verts
et Bâtiments

Laurent OUVRARD
Agent affecté à la Voirie
et aux Espaces Verts

Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30

Le samedi matin : de 9h00 à 12h00

L'après-midi sur RDV, sauf le mercredi



8, rue de la Petite Maine
BP 50203
85140 CHAUCHÉ

Courriel : mairie@chauche.fr
Tél. 02.51.41.83.09

www.chauche.fr

Vos questions, vos demandes, vos réclamations, la prise de rendez-vous avec un élu, sont à réaliser soit par voie postale, soit par téléphone, soit par courriel ou bien en vous présentant au secrétariat de la mairie.

Vous avez aussi la possibilité de rencontrer Monsieur le Maire, lors de sa permanence, tous les samedis de 11h à 12h.

Il est important de respecter cette démarche pour que vos dossiers soient traités efficacement, mais aussi afin de respecter la vie privée et professionnelle des élus.

Merci pour votre compréhension, et votre participation au bon fonctionnement de la gestion municipale.

Nuisances sonores et voisinage

Tous les citoyens doivent prendre leurs précautions afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Propreté urbaine - Désherbage des trottoirs

Désherber son trottoir sans phyto, c'est possible !

Voici quelques alternatives efficaces aux produits phytosanitaires pour débarrasser les trottoirs des mauvaises herbes, tout en préservant la planète :

- déloger les végétaux grâce à une binette ou un couteau, avec retrait des racines de préférence
- arracher à la main les plantes les plus résistantes, comme les pissenlits ou chardons
- verser de l'eau bouillante ou de l'eau de cuisson

Enfin, en prévention, il est conseillé de broser régulièrement les joints des pavés pour éliminer la terre qui s'y glisse.

Chiens

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou autre possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Depuis le 9 décembre 2020, des supports de sacs à déjections

Emploi du feu

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre département. Il est interdit à toute personne en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes. De même, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement.

Les contrevenants aux dispositions du Règlement Sanitaire Départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles d'une amende de 450€ prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe en application de l'article 131-13 du code pénal.



Entretien des trottoirs en toute saison :

Le maintien en état de propreté des « gargouilles », placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des riverains qui doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

En hiver, la neige et la glace recouvrant le trottoir peuvent être balayées par le riverain, après grattage au besoin, et regroupées en tas ne gênant pas le passage des piétons.

Enfin, il est expressément interdit de déverser les déchets de balayage et tout autre produit ou liquide nocif dans les bouches d'égout.

canines sont installés sur la commune : n'hésitez pas à en faire bon usage !

De plus, chaque propriétaire doit veiller à ne pas laisser ses animaux en divagation.

M. le Maire invite tous les propriétaires d'animaux domestiques à se comporter en citoyens responsables et respectueux de leurs voisins.





Membres de la commission

- Christian MERLET (responsable)
- Myriam BARON
- Alain BONNAUD
- Martine LUCAS
- Christopher GRIS
- Annick PÉROCHEAU
- Guillaume DUHAIL
- Céline GOUDEAU

Secteur de la Petite Maine : réalisation des abords de la mairie et du restaurant scolaire

Enveloppe globale : 252 620 €



PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES	HT	TTC
Études préliminaires (AVP et géomètre)	3 395,00	4 074,00
Travaux	157 666,70	189 200,04
SYDEV Éclairage public	29 365,00	29 365,00
Honoraires	9 982,56	11 979,07
Divers et imprévus	15 000,00	18 000,00
TOTAL	215 409,26	252 618,11

RECETTES	HT	TTC	%
Département (Fonds de soutien 2021)	44 995,57	44 995,57	17,81
Communauté de communes (Fonds de concours 2021)	26 575,00	26 575,00	10,52
État (FCTVA)		36 622,44	14,50
Emprunt sur 20 ans	71 000,00	71 000,00	28,11
Autofinancement	72 838,69	73 425,10	29,07
TOTAL	215 409,26	252 618,11	100,00



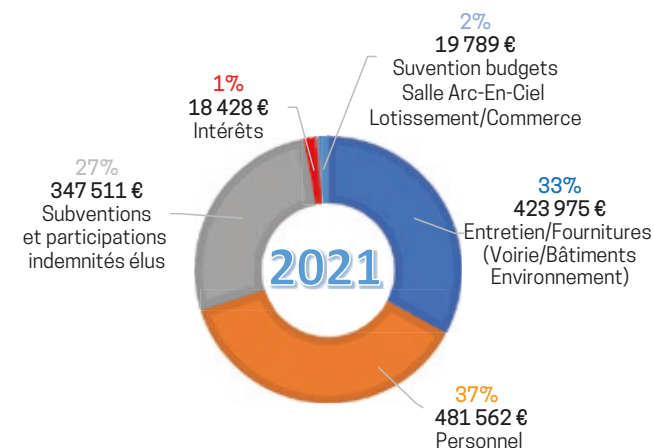
L'exercice 2021

La structure du BUDGET COMMUNAL se découpe en 2 parties :

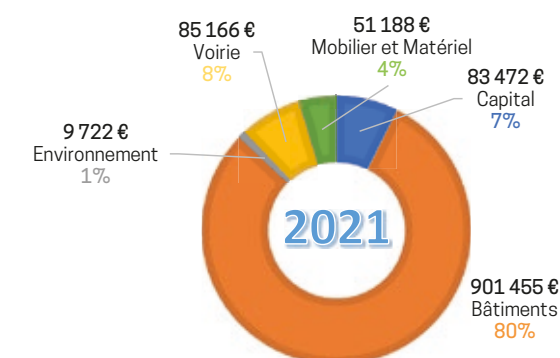
1 773 518 €
BUDGET FONCTIONNEMENT

2 806 290 €
BUDGET INVESTISSEMENT

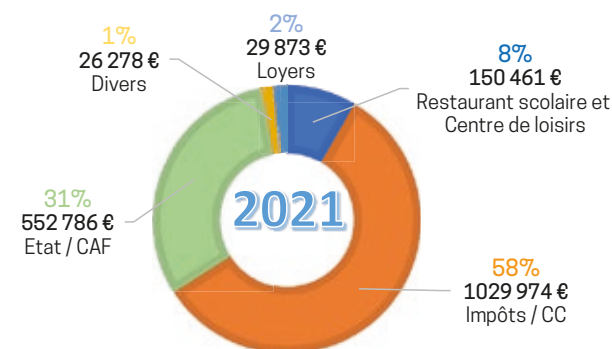
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES



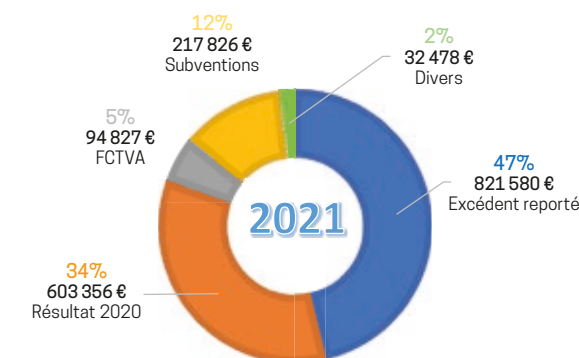
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES



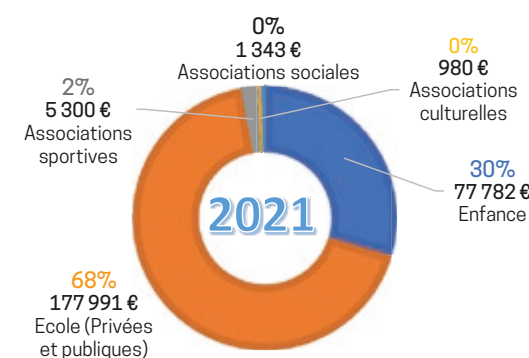
RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES



RECETTES INVESTISSEMENT RÉALISÉES



SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 263 396 €





Membres de la commission

- Myriam BARON (responsable)
- Christian MERLET
- Marie-Claire GUIBAULT
- Ghislain FAUCHARD
- Lydie FROUIN
- Elise CAILLON
- Céline GOUDEAU
- Aurore PUAUD

Restaurant scolaire : objectif zéro déchets

Le marché de restauration a été relancé pour la rentrée. Depuis septembre, le prestataire « Restoria » met à disposition une équipe de 4 personnes pour préparer les repas sur place, pour se rapprocher du « fait maison ».

Afin d'être en conformité avec la loi sur l'alimentation dite « EGALIM », la part de produits BIO et de Label de qualité est plus importante cette année, et un menu végétarien est servi régulièrement aux enfants.

En cours d'année scolaire, aura lieu le déménagement dans le nouveau bâtiment, avec un service à table pour les maternelles et un self à partir du CP.

Le choix des élus se porte sur la cantine « anti-gaspi ». Nous voulons rendre les enfants acteurs de leur alimentation. Avec un parcours de distribution complètement repensé, ils se servent en entrée, vont manger, puis vont chercher le plat chaud avec la même assiette. L'enfant évalue et se sert selon sa faim. La société « Restoria » accompagne les élèves et le personnel dans l'apprentissage de ce nouveau concept. Le résultat est une diminution importante des déchets.



Conseil municipal des jeunes

Élus en octobre 2020, les membres du conseil municipal des jeunes ont réussi à mener leurs projets malgré la crise sanitaire.

Ils ont été accompagnés par Myriam Baron, 1^{ère} adjointe, ainsi que les membres de la commission restaurant scolaire – CMJ – Culture – Famille – Social.

Le 27 septembre 2021, les jeunes élus ont été invités, avec leurs parents, à présenter le bilan de leurs actions devant le conseil municipal. « Depuis 1 an, nous avons travaillé sur des projets phares dans les domaines de l'environnement, l'entraide, les loisirs et la culture et enfin la sécurité dans notre commune » a expliqué Myriam Baron. « Ils ont travaillé sur plusieurs projets, toujours dans l'idée d'apporter quelque chose de bénéfique à la commune. Parfois leurs études leur ont permis de comprendre que certains projets n'étaient pas réalisables, mais nous les avons toujours laissés aller au bout de leur démarche. Ils se sont montrés très motivés, ils ont vraiment fait un excellent travail » a indiqué Myriam Baron.

Chacun a pu expliquer dans le détail les actions réalisées durant cette année :

- **Sur l'environnement** : une semaine « Chauch'et propre » a été organisée en partenariat avec l'association de la marche, du 7 au 13 juin. Les marcheurs ont collecté 18 kg de déchets. Leur action environnementale s'est terminée le vendredi 27 août dernier par la visite de « Vendée Tri ».
- **Concernant les premiers secours** : les pompiers de Saint-Denis-la-Chevassse sont venus à l'école le vendredi 11 juin dernier. Les 3 classes de CM1- CM2 ont reçu une information pour : « savoir alerter les secours », et les gestes de 1^{ers} secours ont été expliqués.
- Et enfin le samedi 3 juillet, les jeunes ont participé à un rallye afin de découvrir la commune.

Le conseil municipal des jeunes a tenu à remercier l'équipe d'adultes qui les a accompagnés et aidés à la réalisation des actions qu'ils ont menées. « Vous avez vécu des moments forts, vous avez pris votre rôle au sérieux. Merci à tous pour votre engagement. » a conclu M. le Maire.



Les élections du CMJ ont eu lieu le vendredi 22 octobre dernier. Plus de 100 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 sont venus voter, à la mairie, dans les mêmes conditions que leurs parents.



Après la campagne électorale des 11 candidats de CM1 et CM2, 9 ont été élus. La nouvelle équipe se compose de 7 filles et 2 garçons : Manon BELLANGER, Margaux BOLTEAU, Maëlys DAVID, Abel FAUCHARD, Emma FOURNIER, Isis HUCTEAU, Noa HUCTEAU, Zoé PUAUD et Louise ROY.

Les projets des nouveaux élus sont les suivants :

- **Environnement** : donner à manger aux oiseaux l'hiver, dans des mangeoires,
- **Entraide** : disco « Grenadine » au profit de l'association « clown et vie »,
- **Loisirs-Culture** : soirée cinéma à la salle Arc-en-Ciel,
- **Sécurité** : réalisation d'un passage piéton en 3D.

Les rencontres ont débuté afin de mener à bien toutes ces actions.



Culture

Les 13 bibliothèques du territoire du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts fonctionnent en réseau. L'accès et l'inscription aux bibliothèques sont libres, gratuits et ouverts à tous. Grâce à l'accès Internet, vous pouvez réserver, livres, DVD ou magazines, emprunter et rapporter vos documents dans la bibliothèque de votre choix. Une navette se déplace entre les différentes communes tous les 15 jours.



Dédicace de Gaëlle CHARRIER le 20/11/2021

Rappel

Jours et horaires d'ouverture pour Chauché :
Lundi : 16h30 à 18h00
Mercredi : 14h30 à 16h30
Samedi : 10h15 à 12h15

Plus d'informations sur le site de la communauté de communes : www.ccfulgent-essarts.fr



CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Chauché est dirigé par un conseil d'administration composé de 4 personnes élues et 4 personnes nommées par le président (M. MERLET, Maire). Il dispose d'un budget spécifique.

Le CCAS gère le Foyer Soleil qui comprend 20 logements locatifs (11 T2 et 9 studios) et 1 salle louée pour les rassemblements de familles et d'amis et mis à disposition de plusieurs associations.

Il instruit également les dossiers d'aides

sociales, lutte contre l'exclusion, peut décider de prestations comme des aides remboursables, de secours en nature.

Il veille également aux populations fragiles, une liste de personnes a été dressée, cette dernière peut être complétée par des appels de la population.

Depuis 2 ans, en l'absence du repas des aînés, le CCAS organise la distribution de chocolats pour les personnes de 80 ans et plus à leur domicile ainsi que les résidents de Perce-Neige et de la Roseraie.

Familles

Plusieurs services aux familles sont organisés par la communauté de communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts :

POUR LES PETITS (0 À 3 ANS) :

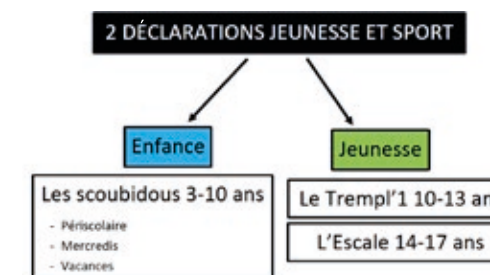
Le Multi-accueil «À petits pas», situé à St Fulgent, dispose d'une capacité d'accueil de 30 places. La structure propose différents accueils :

- réguliers (type crèche)
- occasionnels (type halte-garderie)
- d'urgence ou de dépannage

L'équipe encadrante est composée de professionnelles diplômées dans le secteur de la petite enfance qui accompagnent l'enfant dans son développement, son épanouissement et sa socialisation.

Le Relais Petite Enfance (REP) est un lieu où l'on trouve des informations, une écoute, un soutien, de l'animation et des échanges. Ce service gratuit s'adresse aux assistants maternels ou aux personnes exerçant la garde à domicile, aux parents ou futurs parents. Deux professionnelles de la petite enfance animent ce service. Plus d'informations sur le site de la communauté de communes : www.ccfulgent-essarts.fr

LES SERVICES SOUTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ À PARTIR DE LA SCOLARITÉ :



- Le périscolaire avant et après l'école, l'accueil de loisirs et le centre de loisirs,
- Le transport scolaire,
- Le service préado : Trempl'1 jeune,
- L'accueil jeunes l'Escale,
- Les activités culturelles.

Ces services sont organisés et gérés par l'association Familles Rurales.

La commune participe aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat (240 enfants à Chauché) et pour les écoles privées et publiques du secteur accueillant des enfants de Chauché (une quarantaine cette année).



Membres de la commission

- Alain BONNAUD (responsable)
- Christian MERLET
- Jean-Yves JAUNET
- Bertrand FOURNIER
- Lydie FROUIN
- Elise CAILLON
- Thierry MIGNET

Restaurant scolaire

La construction du nouveau restaurant scolaire, proche de l'école « Saint Christophe » et du centre périscolaire « Les Scoubidou », se terminera au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

Le choix s'est porté sur une cuisine sur place avec un self pour les plus grands. Il sera mis en place une organisation « zéro déchets » (les enfants se serviront à un buffet selon leur appétit).



Implantation du bâtiment

La topologie du terrain (3 m de dénivellation entre le niveau du sous-sol de mairie et le niveau de l'école) a permis d'insérer sous le restaurant scolaire, en

plus des locaux techniques du restaurant : une salle de réunion multi-associations et une salle de rangement.



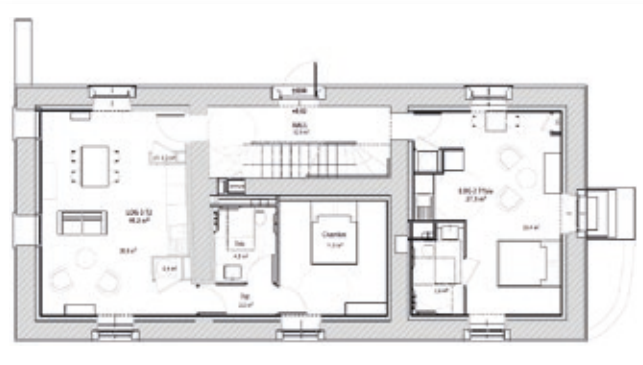
Rénovation du presbytère, place de l'église

La communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent/Les Essarts a décidé de s'engager dans la rénovation de l'ancien presbytère, situé place de l'église.

Le projet prévoit l'aménagement de 4 logements sociaux : 2 T2 et 2 T1 bis, ainsi que 2 ateliers

en sous-sol à destination de l'association de l'Outil en Main.

Le permis de construire a été déposé en décembre 2021. Le démarrage des travaux est prévu en début d'année 2022.



Relations avec les associations

En 2021, les compétitions sportives et de loisirs ont redémarré. Nos associations se sont retrouvées une nouvelle fois en difficulté et ont cherché à s'adapter pour organiser au mieux les compétitions,

les rassemblements, la convivialité en fonction des protocoles imposés. Merci à tous les bénévoles qui sont la richesse de notre tissu associatif.

ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANTS
UNC-AFN	Roger TÉTAUD
APEL	Elodie REGNIER
BALLADES MUSICALES	Sylvain LEGAY
BCCF VENDÉE	Pascal GAUTRON
BIBLIOTHÈQUE	Céline MERLET / Gisèle DELANGLE
CHAUCHÉ ALZHEIMER	Loïc FOUCAUD
CHAUCHÉ BADMINTON	Frédéric CAILLAUD
CHAUCHÉ CHESS CLUB	Tony ARCHAMBAUD
CHAUCHÉ T'TRAIL	Sébastien RABAUD
CHAUCHÉ VTT	Gaël BARON
CHORALE ARC-EN-CIEL	Pierre CAUNEAU
CLUB DE L'AMITIÉ	Marie-Colette CHUPIN
COMITÉ DES FÊTES	Johanny GRAVOUIL
CYCLO SPORT CHAUCHÉEN	Dominique KREB
FAMILLES RURALES	Agnès MILLIOT
K.DEN'S	Bertrand BOCQUIER
LA MARCHÉ CHAUCHÉENNE	Marcel BRETAUD
LE CHANT DE LA PIERRE	Pierre CAUNEAU
MAM PICOTI-PICOTA	Lucette GRIS
MOTO CLUB CHAUCHÉEN	Enrique RENOLEAU
OGEC	Boris GOUSSAUD
LE PALET CHAUCHÉEN	Nicolas GIRAUDEAU
ROCK-CHAU-MUSIC	Jean-Jacques ROUSSEAU
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Michel HERBRETEAU
UCAC	Julien GRIS
US CHAUCHÉ FOOTBALL	Karl HUCTEAU / Steven BRETAUD
USC TENNIS DE TABLE	Romain BONNAUD
YOGASANA	Ghislaine GUIBERT



La commune

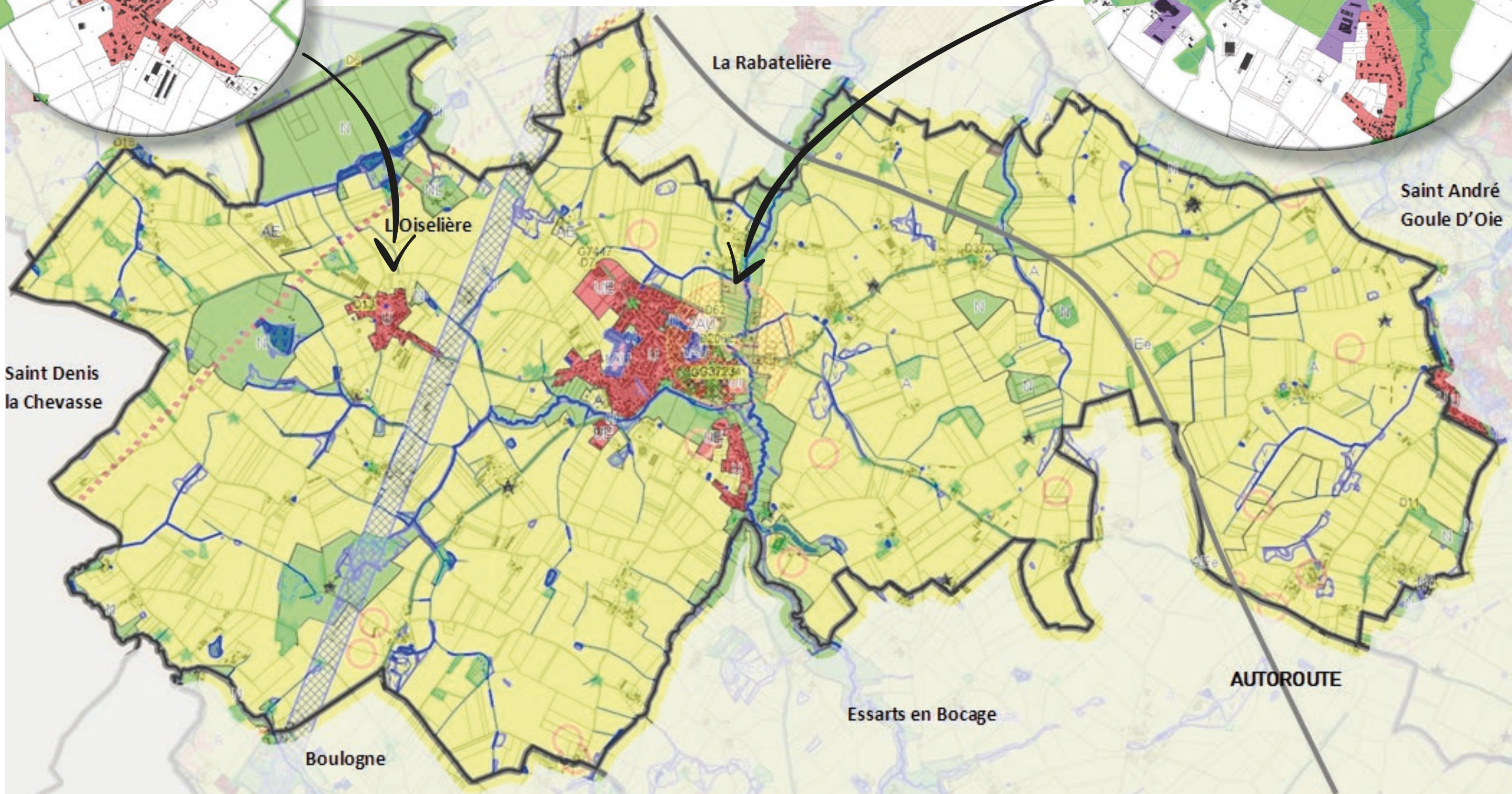
La commune de Chauché compte 2 502 habitants pour 4 199 ha. La commune est divisée en différentes zones au titre de l'urbanisme :

■ DÉNOMINATION DES ZONES :

- U et UE : zones urbaines et zones urbaines à vocation économique **ROUGE**
- N : naturelles et forestières **VERT**
- A et AE : agricoles et agricoles à vocation économique **JAUNE**
- AU : à urbaniser **VIOLET**
- I : Ce suffixe peut-être ajouté pour une activité de loisirs (UI, NI,...) **ORANGE**

Membres de la commission

- Martine LUCAS (responsable)
- Christian MERLET
- Michel LOUINEAU
- Annick PÉROCHEAU
- Guillaume DUHAIL
- Thierry MIGNET
- Bertrand FOURNIER
- Lydie FROUIN
- Ghislain FAUCHARD





Les zones artisanales et leurs occupants

LE VILLAGE DE LA MOTHE



C'était autrefois une friche industrielle qui a été rachetée par la communauté de communes. Le Village de la Mothe se compose de cellules brutes pouvant être aménagées selon le désir de leurs occupants. Certaines sont louées et d'autres ont été acquises par les entreprises les exploitant. À ce jour, 7 sont vendues et 5 sont en location. Les ateliers présentent des superficies de 100 m² et 150 m². Les bâtiments sont bruts sans aménagement intérieur.

ZA DE LA VRIGNAIS



La construction du bâtiment de l'entreprise MENANTEAU AGRI SERVICES est terminée derrière l'entreprise AUBRET. SOBELYA est en cours de projet près de l'atelier communal.

Lotissement « Le Hameau des Prés »



Au début du mandat précédent, la commune ne disposait plus de terrains pour accueillir de nouvelles constructions. Accompagnés par l'EPF (Établissement Public Foncier), nous avons acquis le terrain où est situé « Le Hameau des Prés ». L'EPF a pris en charge la négociation avec les propriétaires puis nous l'a restitué. La contrepartie était une conception en « Eco quartier » avec une densification de l'habitat (14 habitations/ha), ce qui était nouveau à l'époque. Depuis, le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal – volet Habitat) a confirmé

cette orientation puisque Chauché doit atteindre (toutes constructions confondues, lotissements publics, constructions privées) 17 habitations/ha.

Les règles principales de cet « Eco-Quartier » sont : l'orientation des pièces de vie vers le sud, l'attention portée pour que chaque construction ne vienne pas gêner le voisin. Les aménagements paysagers réalisés en limite de propriété sont pris en charge par la collectivité.

À ce jour, tous les lots sont réservés.

Examen des dossiers d'urbanisme

Martine LUCAS, adjointe à l'urbanisme, assure une permanence tous les lundis matin de 8h30 à 12h00 à la mairie. Elle prend connaissance des dossiers d'urbanisme en amont de la communauté de communes et informe le bureau du maire et des adjoints, des dossiers en cours (CUa, CUb, PC, DP – lexique au §9 ci-dessous). Elle peut recevoir les citoyens pour des conseils sur leur projet.



Quelques mots-clés

CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION :

C'est un document d'information et non pas un document d'autorisation. Celui-ci donne les informations d'urbanisme sur un terrain donné.

CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL :

Celui-ci renseigne sur la faisabilité d'un projet précis sur un terrain donné. Cette demande est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier ou d'une opération de construction.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe le projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondations, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Info

■ Pour toute amélioration de façade, des aides existent. Renseignements à la communauté de communes au 02 51 43 81 61.

■ Par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, les déclarations préalables pour les clôtures sont obligatoires sur toutes les communes du territoire de la communauté de communes.



Notre centre-bourg

La commune de Chauché travaille, depuis de nombreuses années, à dynamiser son économie. Avec les aménagements du centre-bourg, elle souhaite pérenniser les commerces et services.

L'année 2021 a été marquée par une crise sanitaire engendrant une crise économique sans précédent pour

nos commerces. Nous avons besoin d'eux, comme ils ont besoin de nous.

Dès à présent, Chauchéens et Chauchéennes, SOYONS ACTEURS DE NOTRE COMMUNE : soutenons nos commerçants, consommons local !

Quartier seniors « Le Jardin des Antoinette »

Une enquête réalisée en 2016 auprès des seniors de Chauché avait mis en évidence le besoin pour des personnes âgées, éloignées du bourg, avec des difficultés de déplacement, habitant des maisons inadaptées au vieillissement... de se rapprocher du centre-bourg, des commerces et services. Nous nous sommes donc interrogés sur la réponse à apporter, la première difficulté étant de trouver un terrain en centre-bourg. L'opportunité est arrivée avec la cession du terrain de Mme HERMOUET. Nous avons sollicité une nouvelle fois l'EPF pour le portage financier de l'acquisition du bien, la déconstruction de la maison et la consultation de bailleurs sociaux. Après une présentation de 3 bailleurs, nous avons retenu Vendée Logement. Parallèlement, nous avons visité des réalisations d'habitats seniors à Saint-Malo-du-Bois, Rocheservière, Saint-Denis-la-Chevassse et Saint-Martin-des-Noyers. Ces visites nous ont permis de préciser ce que nous voulions pour nos aînés.

Le projet comportera 11 logements d'environ 65 m² avec 2 chambres, une terrasse. Trois de ces logements auront un garage. Un jardin partagé permettra, pour ceux qui le souhaitent, de cultiver quelques légumes. Le permis de construire est accordé depuis le 21 septembre 2021.

La livraison est envisagée début 2023.





Membres de la commission

Christopher GRIS
(responsable)
Christian MERLET
Marie-Claire GUIBAULT
Michel LOUINEAU
Jean-Yves JAUNET
Céline GOUDEAU
Elise CAILLON
Bertrand FOURNIER
Aurore PUAUD



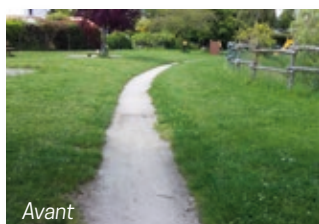
Rôle de la commission

Elle est principalement chargée des travaux de voirie, d'entretien des chemins et des routes, le réseau d'eaux pluviales et l'éclairage public. Elle est aussi informée des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement en relation avec la communauté de communes.

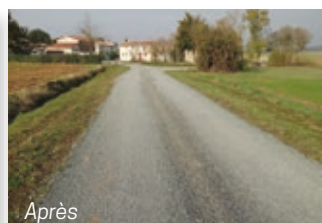
Bilan travaux 2021

VOIRIE :

- Reprise des allées au plan d'eau du Foyer Soleil en sable ciment de couleur beige facilitant notamment la circulation des piétons, des poussettes et des fauteuils...



- Réfection de la route de la Bernardelière/Milonnière.



- Reprise du talus du pont en bas du cimetière.



- Réparation de chaussées au point à temps automatique (enduit et gravillonnage) ; quantité réalisée sur les voies communales = 20 tonnes.



Cette année, le curage des fossés a été effectué sur les secteurs de la Basse Grossière, de la Noue, de la Chauffrenière, sur la voie des Landes ainsi qu'aux Grandes Roussières. Merci aux agriculteurs du secteur pour l'aide apportée pour l'évacuation des matériaux.

SIGNALISATION :

- Feux d'alerte pour le stop rue des 3 Fontaines.
- Panneau indicateur de vitesse rue de la Brosse (RD13).
- Marquage nouvel arrêt de car scolaire à St Gabriel.



Rue de la Brosse



St Gabriel

Dossiers lancés sur 2021 mais exécutés début 2022

VOIRIE :

- Réfection de la route de Beaulieu.
- Création d'une allée piétonne sécurisée à la Bagatelle.



Route de Beaulieu



La Bagatelle

- L'enrobé sur les voies du lotissement le Hameau des Prés.
- Réaménagement du parking de la mairie et du restaurant scolaire.



La gestion différenciée



Membres de la commission

Marie-Claire GUIBAULT
(responsable)
Christian MERLET
Jean-Yves JAUNET
Michel LOUINEAU
Bertrand FOURNIER
Aurore PUAUD

La gestion différenciée mise en place depuis plusieurs années sur Chauché répond aux enjeux multiples du développement durable. Elle permet :

- De favoriser la biodiversité des espaces verts,
- De valoriser la diversité des paysages communaux et le cadre de vie en sensibilisant le public au respect de l'environnement,
- D'optimiser l'entretien des espaces verts publics en réduisant :
 - Le temps passé par agent,
 - La réduction des achats de produits phytosanitaires,
 - La diminution des quantités d'eau d'arrosage.



3 catégories d'aménagement

- Espace vert prestige : mairie (étude du nouveau parking et de son espace vert), espace la Petite Maine, Halle et Commerce,
- Espace rustique : plan d'eau de la Roseraie,
- Espace vert naturel : Fruchet (pour rappel : plus de tonte mais fauchage deux à trois fois par an), bassin d'orage (QHE, la Vallée des Prés, Coulée des Prés).

Vous avez donc constaté dans les zones de lotissements des différences dans l'entretien avec moins de passages de tontes et des limites moins marquées. Nous continuons à travailler dans une démarche plus respectueuse de l'environnement sans produit phytosanitaire.

Les pieds de mur

Nous poursuivons le fleurissement des pieds de mur pour embellir nos parcours (ex : rue de Grasla). Prochainement le bas de mur de clôture du Rest'O Chaud, côté rue de la Mothe, va se refaire une beauté.

Participez à l'embellissement de vos murs de clôture en devenant acteurs.





Réalisations 2021

- Jeux Foyer Soleil : remplacement des balançoires et de la hutte à grimper par une maisonnette.



- Terrain de foot : remplacement des pare-balls et du grillage du terrain d'honneur.



- Quartier QHE : prise en main par les agents communaux de la Vallée des Prés : tontes régulières sur les chemins piétons, fauches des grands espaces deux à trois fois par an permettant une biodiversité tout en optimisant le temps d'entretien.

- Cimetière : entretiens réguliers des allées engazonnées, des inter-tombes et des massifs (pour un résultat reconnu par des communes avoisinantes)

- Mise en place de bulbes fin octobre début novembre pour une vallée fleurie au printemps

- Remplacement de l'arbre de l'an 2000, initialement planté près de la mairie mais enlevé en 2020 - 2021 pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire. Il est remplacé par un chêne commun planté le 3 décembre 2021 dans l'espace de Fruchet.



Cimetière

Poursuite de l'aménagement paysager du cimetière :

- Pieds de mur,
- Vivaces, arbustes,
- Engazonnement des allées et gravillons.



Membres de la commission

- Thierry MIGNET (responsable)
- Christian MERLET
- Lydie FROUIN
- Aurore PUAUD
- Ghislain FAUCHARD
- Annick PÉROCHEAU



Communication ■ Festivités

Communication

Nouveau site Internet accessible depuis le 1^{er} septembre 2021.

Remerciements

- Remerciements aux Chauchéens qui entretiennent les abords situés sur l'espace communal de leur propriété, comme les trottoirs, les arrêts de car... Nous vous encourageons à continuer! Nous incitons les citoyens et citoyennes de notre commune qui n'ont pas franchi le pas de participer au fleurissement de la commune.

- Remerciements également à tous les bénévoles qui œuvrent pour une bonne qualité de vie chauchéenne.

- Remerciements aux enfants de l'école qui ont élaboré des décors de Noël ainsi que l'Outil en Main, Perce Neige, et surtout la nouvelle équipe de bénévoles pour la fabrication et la mise en place de décors de Noël.

- C'est un début, nous l'avons pensé en septembre. Vous avez eu une info via une association vous demandant de participer à la décoration de Noël. Vous ne saviez pas de quoi il retournait. L'opération sera renouvelée en 2022.



Commémorations



Cérémonie du 11 novembre :

Les enfants sont venus avec des drapeaux pour honorer les combattants de 14-18.

Des jeunes musiciens ont accompagné la Marseillaise au monument aux morts.



Roger TÉTAUD, le Président de la section locale a remis la médaille de l'UNC à Gérard BARON pour ses 30 ans de Présidence à l'UNC, ainsi que 11 insignes de Soldats de France.



Masques

L'État a affecté des masques réutilisables à la communauté de communes du Pays de St Fulgent-les Essarts pour les personnes vulnérables. Ces masques ont été répartis sur chaque commune de notre territoire.

Si vous êtes concernés, ils sont disponibles en mairie de Chauché.



Collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers s'effectue dans les bacs gris. Sortez le bac gris la veille du passage du camion-benne, en le disposant contre le mur ou le portail de votre résidence, avec la poignée tournée vers la rue.

Le bac ne doit pas gêner le passage des poussettes ni celui des fauteuils roulants. Rentrez le bac dans l'heure qui suit le passage de la benne.

Le bac gris est destiné aux :

- restes alimentaires,
- jouets et objets cassés,
- litière,
- mégots,
- pansements, rasoirs jetables, lingettes...

Les ordures ménagères doivent être placées dans des sacs plastiques bien fermés. Les déchets coupants doivent soigneusement être enveloppés. Le bac ne doit pas déborder : il faut pouvoir fermer le couvercle sans effort.

La collecte des déchets recyclables (métaux, plastiques, papiers) s'effectue dans les sacs jaunes. Tous types d'emballage (en métal, en plastique, en carton...)

- pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes...,
- capsules de café usagées en métal ou plastique,
- bouteilles et flacons en plastiques avec leur bouchon,
- emballages métalliques : canette, boîte de conserve, aérosol...,
- emballages cartons et briques alimentaires : briques de lait, de soupe...,
- sacs et films plastiques.



Défibrillateurs

Trois défibrillateurs sont présents sur la commune :

- dans la salle de sport à côté du stade de foot,
- à l'EHPAD/La Roseaie,
- sous les Halles.



Déchèteries

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la communauté de communes du Pays de St Fulgent-les Essarts :

2, rue Jules Verne - 85250 ST FULGENT
Tél. 02 51 43 81 61

Horaires d'ouverture des déchèteries

SAINT-FULGENT	CHAVAGNES-EN-PAILLERS
Lundi : 10h-12h 14h-18h	Lundi : 10h-12h 14h-18h
Mardi : fermé	Mardi : 14h-18h
Mercredi : 9h-12h 14h-18h	Mercredi : 9h-12h 14h-18h
Jeudi : 14h-18h	Jeudi : fermé
Vendredi : 14h-18h	Vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h 14h-18h	Samedi : 9h-12h 14h-18h

Sacs jaunes numérotés

OÙ PUIS-JE RÉCUPÉRER CES SACS ?
À la mairie de Chauché.

QUE DOIS-JE APPORTER POUR QUE L'ON PUISSE M'EN DONNER ?
Ma carte de déchèterie OU ma carte d'identité.

COMBIEN DE SACS CONTIENT UN ROULEAU ?
1 rouleau = 30 sacs jaunes.

- RAPPEL DES RÈGLES DE DOTATION :
- Foyer de 1-2 pers. : 2 rouleaux,
 - Foyer de 3-4 pers. : 3 rouleaux,
 - Foyer de 5 pers. et + : 4 rouleaux,
 - Gros producteurs (restaurant, cantine, etc...) : 6 rouleaux.



Numéros utiles

POMPIERS
☎ 18 ou 112



GENDARMERIE
☎ 17



2 rue des Ormeaux
85250 SAINT-FULGENT
☎ 02 51 42 62 11

PHARMACIE DE GARDE
☎ 32 37* (accessible 24h/24h)



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche.
* Numéro Audiotel : 0,35 € TTC/min

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES
☎ 02 51 08 84 84

Permanences à la communauté de communes, un jeudi par mois, de 9h30 à 12h30, SUR RENDEZ-VOUS.

Familles rurales



Le centre périscolaire et le transport scolaire sont gérés par l'association Familles Rurales

CENTRE PÉRISCOLAIRE LES SCOUBIDOUS

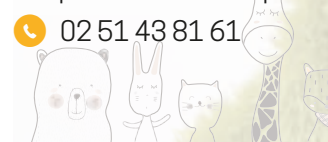
Directrice : Mme Lucie BOURASSEAU
2, impasse de la Petite Maine - 85140 CHAUCHÉ
☎ 02 51 41 82 54
✉ lesscoubidous85140@gmail.com

RPE

8 rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT
☎ 02 51 34 26 28

Matinée d'éveil, le jeudi une semaine sur deux de 8h45 à 12h30 au centre périscolaire « Les Scoubidou »

Uniquement sur inscription auprès de Mme GANGLOFF
☎ 02 51 43 81 61



SAMU
☎ 15



MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE
☎ 116 117 (numéro gratuit)

Tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés.

EN CAS D'URGENCE VITALE, APPELEZ LE 15



CENTRE MÉDICO-SOCIAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FAMILLE

6 rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT
☎ 02 51 42 67 84

Le centre est ouvert du lundi au samedi : 9h00-12h30 et 13h30-17h30.

CONCILIATEURS DE JUSTICE
☎ 02 51 43 81 61



Permanences à la communauté de communes, le 2^e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h30, SUR RENDEZ-VOUS.

Ecole privée Saint Christophe

1, impasse de la Petite Maine - 85140 CHAUCHÉ
☎ 02 51 41 82 36
✉ ec.st.christophe@gmail.com
🌐 http://chauche-stchristophe.fr/
Directeur : M. David BENETEAU
OGEC : M. Boris GOUSSAUD (Président)
APEL : Mme Élodie REGNIER (Présidente)



Restaurant scolaire

rue de la Petite Maine - B.P. 50203 - 85140 CHAUCHÉ
☎ 02 51 41 83 09 ✉ restoscolaire@chauche.fr

Suez Eau France

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT
11 rue des Forêtis - Parc d'activités Polaris
85110 CHANTONNAY
☎ 02 28 15 31 50





Service à la personne

ADMR : ASSOCIATION DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Nos services à domicile pour tous :

- aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap,
- garde d'enfants à domicile, ménage-repassage, courses et repas, sorties et loisirs, à la suite d'une hospitalisation, aide à la toilette, accompagnement d'enfants en situation de handicap, soutien à l'occasion d'un changement familial, téléassistance, garde de jour et de nuit.

Adresse du local associatif :

18 rue des Tilleuls - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 52 61 47 46

✉ paysdestfulgent@admr.org

🌐 www.admr85.org



Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Permanences au local associatif : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

ASSISTANCE SOCIALE

Permanence :

2^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00 à la mairie, uniquement sur RDV

☎ 02 28 85 76 00 (centre médico-social de SAINT-FULGENT)

Tous les matins sauf le mardi de 9h30 à 12h00 au centre médico-social de MONTAIGU

☎ 02 28 85 75 75

SOLIDARITÉ TRANSPORTS



Infos inscriptions :

- Service pour les plus de 60 ans de Chauché
- Adhésion : 3 € pour l'année civile
- Inscription en mairie ou contact auprès d'Isabelle BOURASSEAU ☎ 02 51 41 82 71
- Tarif transport : 0,40 €/km

Tarifs communaux

COPIES (DÉLIBÉRATION 90/2014 DU 26/09/2014)

La gratuité est accordée aux demandeurs d'emploi pour toutes les copies nécessaires à la recherche d'un emploi. Les associations doivent fournir leur papier.

PARTICULIERS				ASSOCIATIONS			
COPIES A4		COPIES A3		COPIES A4		COPIES A3	
Noir & blanc	0,20 €	Noir & blanc	0,40 €	Noir & blanc	GRATUIT	Noir & blanc	GRATUIT
Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €	Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €

CONCESSIONS CIMETIÈRES

CONCESSION TRENTENAIRE		ESPACE CINÉRAIRE					
Emplacement 2m ²	126,50 €		Cavurnes n°1 à 5	Cavurnes n°6 à 8	Columbarium	Jardin du souvenir	
Emplacement 4m ²	253,50 €	Redevance 1 ^{ère} occupation	496,00 €	308,00 €	544,50 €	Support de mémoire et dispersion des cendres	Taxe de dispersion des cendres
		Concession trentenaire	276,00 €	276,00 €	276,00 €		
		Total	772,00 €	584,00 €	820,50 €	55,50 €	29,50 €

TRAVERSÉE DE ROUTE

55,00 €



DROITS DE PLACE

5,00 €



SALLE DE FRUCHET (DÉLIBÉRATION N°55 DU 27/05/2019)

(LOCATION SEULEMENT POUR LES 24/25 DÉCEMBRE, LE 31 DÉCEMBRE ET LE 1^{ER} JANVIER)

CAUTION : le montant du chèque caution exigé au moment de la remise des clés de la Salle est fixé à 100 €.

ARRHES : Le montant des arrhes (acquis à la commune en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 20 €.

	PARTICULIERS COMMUNE (PRIX TTC)
Location de la salle redevance / chauffage	104,00 €

SALLE ARC-EN-CIEL

ARRHES : Le montant des arrhes (acquis à la commune en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 20 €.

LOCATION DU PERCOLATEUR : 11,00 €

(Uniquement lors d'une utilisation de la Salle Arc-en-Ciel, du Foyer Soleil, des Étoiles de Fruchet).

LOCATION DE LA SALLE ANNEXE (OU SALLE N°2) :

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES COMMUNE (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Location de la salle sans cuisine	42,50 €	77,00 €	91,00 €
Cuisine et vaisselle	32,50 €	32,50 €	32,50 €
Redevance incitative (obligatoire)	10,50 €	10,50 €	10,50 €
Chauffage	16,50 €	16,50 €	16,50 €

Tarif spécifique pour les vins d'honneur (après sépulture) et les réunions de travail des entreprises de Chauché : 58,50 €

LOCATION DE LA SALLE ARC-EN-CIEL :

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES COMMUNE (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Location de la salle *	159,50 €	303,00 €	371,50 €
Redevance incitative (obligatoire)	26,50 €	26,50 €	26,50 €
Chauffage	62,50 €	62,50 €	62,50 €

* Le prix de la location de la salle comprend la salle n°1, la salle n°3, la cuisine avec la vaisselle et le nettoyage.

Pour une même manifestation d'une association deux à trois week-ends de suite : plein tarif le 1^{er} week-end, mi-tarif pour les suivants.

LOCATION DU LOCAL COMMUN FOYER SOLEIL :

	COMMUNE (PRIX TTC)	HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Repas de famille ou groupe	142,00 €	165,00 €
Repas de famille pour les occupants du Foyer Soleil	85,00 €	/
Réunion groupe (avec vaisselle pot amitié)	64,00 €	74,00 €
Utilisation de la salle sans vaisselle pour une durée supérieure à 1/2 journée	105,00 €	116,00 €

GRATUITÉ pour les associations à but non lucratif, sportives, culturelles, éducatives, humanitaires, sociales ou caritatives.

ARRHES : Le montant des arrhes (acquis au CCAS en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 8 €.

Pour les 24/25 décembre, 31 décembre et le 1^{er} janvier, la priorité est donnée aux locataires du Foyer Soleil. Les autres habitants ne peuvent effectuer leurs demandes qu'à compter du 1^{er} septembre.



Passport

En vue de simplifier les démarches administratives des usagers et de sécuriser le recueil des informations nécessaires à l'enregistrement des demandes de passeports, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un téléservice dit de « pré-demande passeport » sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

Cette procédure est facultative. Vous pouvez ainsi choisir de faire le dépôt de votre demande en utilisant le CERFA n°12100*02 papier (à venir retirer en mairie au préalable) ou en ayant recours au système de pré-demande via le site Internet de l'ANTS.

La pré-demande de passeport ne vous dispense pas de vous présenter personnellement en mairie (notamment SAINT-FULGENT, ESSARTS-EN-BOCAGE, LES HERBIERS, MONTAIGU) pour déposer votre demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes). Lorsque vous choisissez le recours au téléservice de pré-demande, vous devez imprimer le « récapitulatif de sa pré-demande de passeport » ou vous munir du numéro de pré-demande.

Tout savoir sur le passeport :
<https://passeport.ants.gouv.fr/>

Liste des mairies proches de CHAUCHÉ pour faire la demande de passeport (sur rendez-vous uniquement) :

- Mairie de SAINT-FULGENT : 02 51 42 62 26
- Mairie déléguée des Essarts – ESSARTS-EN-BOCAGE : 02 51 62 83 26
- Mairie des HERBIERS : 02 51 91 07 67
- Mairie de MONTAIGU : 02 51 09 21 21



Certificat d'immatriculation (ex carte grise)

Les démarches de demande de certificat d'immatriculation ne sont plus effectuées en préfecture ou en sous-préfecture. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

Sur Internet, auprès de l'ANTS :
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Via un garage automobile agréé par la préfecture :
Trouvez un garage en Vendée

Carte nationale d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité ne se font plus à la mairie de Chauché. Elles se font désormais selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, c'est-à-dire par une instruction sécurisée, dématérialisée, et avec des délais réduits. Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (Communes alentours ayant le dispositif : SAINT-FULGENT, ESSARTS-EN-BOCAGE, LES HERBIERS, MONTAIGU-VENDÉE – SUR RENDEZ-VOUS).

Pour gagner du temps, il vous est possible de pré-remplir le formulaire en ligne sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Sinon, le formulaire papier reste accepté, et vous pouvez toujours venir le retirer à la mairie de Chauché.



4 ÉTAPES POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

- 1 Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- 2 Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
- 3 Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- 4 Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Sites utiles

- www.service-public.fr
(informations complètes, fiables, harmonisées et régulièrement actualisées)
- www.ants.gouv.fr
(accès à votre demande en ligne et suivi de l'évolution de votre demande)
- <https://timbres.impots.gouv.fr>
(achetez vos timbres fiscaux en ligne)

Permis de conduire

Les demandes de renouvellement de permis de conduire sont à effectuer via le site Internet :

www.ants.gouv.fr



État civil

▪ NAISSANCES (RECONNAISSANCES ANTICIPÉES) :

Vous pouvez vous présenter en mairie afin d'effectuer une reconnaissance anticipée de(s) enfant(s).

Ceci concerne les couples non mariés : si les deux parents souhaitent déclarer l'enfant, il est souhaitable que ces derniers viennent en même temps munis de :

- Carte d'identité des deux futurs parents (si la reconnaissance est faite par les deux parents),
- Justificatif de domicile avec les noms des deux parents.

▪ PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS) :

Depuis le 1^{er} novembre 2017, pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France, doivent s'adresser dans leur mairie de lieu de résidence.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Les futurs partenaires :
 - Doivent être majeurs,
 - Doivent être juridiquement capables, (un majeur sous tutelle ou curatelle peut se pacser sous conditions),
 - Ne doivent pas être mariés ou pacsés,
 - Ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs,
 - Doivent avoir leur résidence commune à Chauché.
- Pièces à fournir :
 - Convention de PACS (cerfa n°15726*02),
 - Déclaration conjointe de PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (cerfa n°15725*03),
 - Copies intégrales d'acte de naissance ou extrait avec filiation, de moins de 3 mois.

▪ MARIAGES :

Si vous souhaitez vous marier, vous devez contacter la mairie afin de fixer la date et l'horaire.

Le secrétariat vous indiquera à quel moment vous pourrez venir récupérer le dossier à remplir et à quelle date vous devrez le retourner avec toutes les pièces justificatives.

▪ DÉCÈS :

La déclaration d'un défunt se fait à la mairie du lieu de décès.

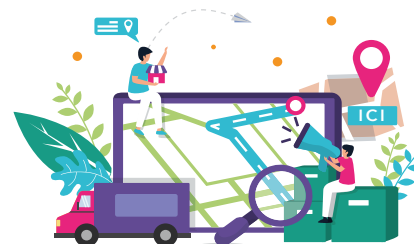
▪ Pièces à fournir :

- La pièce d'identité du déclarant,
- Le livret de famille du défunt,
- Le certificat de décès délivré par le médecin.



Changement d'adresse

Lorsque vous changez d'adresse, le changement n'est pas automatique sur la liste électorale. C'est à vous de le signaler en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Recensement citoyen

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen obligatoire ! Dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. C'est une démarche OBLIGATOIRE qui permettra de vous convoquer à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). Pensez à vous munir de votre livret de famille, ainsi que de votre pièce d'identité.



